

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Date de convocation : 06 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 24-001	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-002	27	04	06	31
De la délibération n°24-003 à 24-012 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-0013	27	04	06	31
De la délibération n°24-014 à 24-025 incluse	28	04	05	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉREÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjointes, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, LÉMAN, MICHAUD, M. NIEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENT :

- MM. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION :

24-009 Rapport 2023 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

16 FEV. 2024

AFFICHÉ

LE

16 FEV. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703756-20240212-24-009-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

N°24-009

RAPPORT 2023 SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE

RAPPORT

Mme Anne TERLEZ indique, qu'en application de l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement.

Le Conseil municipal doit en être informé, avant le dernier jour du premier semestre suivant la clôture de l'exercice.

La DSUCS représente, parmi les dispositifs de péréquation existants, la plus importante dotation versée par l'État aux communes avec comme objectif d'améliorer les conditions d'intervention des communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources propres et supportant des charges élevées.

Les crédits nationaux consacrés à la DSU s'établissent à 2,7 milliards d'euros en 2023.

Suivant les informations communiquées par les services de l'État, la collectivité obtient un indice synthétique 2023, calculé à 1,308438 et se classe au rang 201 de l'ordre d'attribution de cette dotation, contre une position de 198 en 2022.

En 2023, la ville de Louviers aura perçu au titre de la DSUCS un montant de 1,393 millions d'euros, soit une progression par rapport à 2022, de (+) 68 mille euros, soit (+) 5,15 %.

(en milliers d'euro)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DSUCS	814	821	829	966	1 049	1 120	1 197	1 258	1 325
Evolution N/ N(-1) %	70	7	8	137	83	71	77	61	67

La ville de Louviers maintient ses efforts, dans un contexte de crises multiples, en direction des populations fragilisées, en matière de développement social urbain, de politique de la Ville, de renouvellement urbain, et d'amélioration du cadre de vie social.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-009-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

Ces politiques volontaristes se déclinent notamment dans les domaines suivants :

Action / Secteur	Dépense	Recette	Effort budgétaire	Cle	Effort corrigé
	a	b	c = a - b	d	e x d
Ecoles	3 834	210	3 624	0.35	1 268
Multi Accueil Acacias	523	149	374	1.00	374
Multi Accueil Capucines	780	310	470	1.00	470
Centre Social La Chaloupe	870	368	502	1.00	502
Centre social Pastel	830	305	525	1.00	525
CCAS Subvention	846		846	1.00	846
	7 683	1 342	6 341	5	3 985

Des actions et des moyens supplémentaires dédiés à la politique éducative

La ville s'est dotée d'un « Projet éducatif de territoire » (PEdT), lequel formalise une démarche qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce PEdT est conçu en partenariat avec les services de l'Etat (Education nationale, CAF et DSDEN). Il constitue un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Les moyens dédiés à cette politique vont bien au-delà des obligations légales et réglementaire, et malgré un contexte budgétaire très contraint, la municipalité a fait le choix de traduire en moyens supplémentaires la priorité donnée à la politique éducative.

Parmi ces moyens humains et financier, il convient notamment de mentionner :

- La présence d'une Atsem par classe en maternelle, alors que l'obligation réglementaire est d'une Atsem par école ;

- L'existence d'une Caisse des écoles dotée d'un budget dédié et sanctuarisé malgré le contexte budgétaire. La Caisse des écoles permet de financer entre autres la gratuité des fournitures scolaires, des transports pour les sorties scolaires, des classes transplantées notamment au bénéfice des écoles du réseau d'éducation prioritaire.

- La mise à disposition d'éducateurs sportifs dans les écoles, ainsi que d'un dumiste (musicien intervenant en milieu scolaire) pour l'apprentissage de la musique ;

- La mise à disposition des publics scolaires d'équipements sportifs et culturels municipaux et intercommunaux.

Accusé de réception en préfecture
12703755-20240212-24-009-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

- L'ouverture d'une unité d'enseignement en maternelle (UEMA) pour enfants autistes à l'école Salengro, avec la mise à disposition d'une Atsem.

- L'organisation d'une conférence éducative annuelle, initiée par la Ville en lien avec l'Education nationale.

Les actions et moyens dédiés à la petite enfance

Au-delà de son intervention au titre des structures d'accueil de la petite enfance, l'offre municipale dédiée à la petite enfance se caractérise par un certain nombre de marqueurs qui concourent à l'attractivité de Louviers à destination des familles :

La gratuité de prestations au sein des structures d'accueil avec :

- la fourniture gratuite des repas
- la fourniture des couches
- la présence d'un dumiste pour les activités d'éveil musical
- le soutien aux activités de motricité en lien avec l'association « la semaine des 4 jeudis »
- l'emploi d'un psychologue dédié à la petite enfance à hauteur de 20 h/semaine.

L'accompagnement de la parentalité :

L'association Passage est un partenaire historique de la Ville de Louviers, accompagné dans le cadre d'une convention de soutien pluriannuelle, qui propose un lieu d'accompagnement et de soutien à la parentalité, inspiré des *maisons vertes* de Françoise Dolto.

Une programmation culturelle dédiée à la petite enfance

La Ville de Louviers offre des prestations qui ne relèvent pas du champ des prestations obligatoires mais bel et bien des « + » de Louviers, reflète d'une volonté politique de proposer des prestations hautement qualitatives et adaptées aux besoins différents de chaque enfant. Citons en particulier :

- Des ateliers lecture à la médiathèque : actions autour du livre auprès des très jeunes enfants animés par une professionnelle référente petite enfance et publics éloignés : accueils bébés lecteurs, le comité P'tits bouquineurs, les interventions PMI, les Cafés des parents toutes petites sections (TPS), les accueils à la médiathèque de classes de maternelles...

- La programmation culturelle de spectacle vivant au Moulin et à la Médiathèque consacre quatre spectacles par an au très jeune public : deux pour les 0-3 ans et deux pour les 3-6 ans en alternance. Pour chaque spectacle, deux séances sont proposées gratuitement à l'attention des enfants des crèches/assistantes maternelles ou des

écoles maternelles ainsi qu'une séance en famille le samedi matin (gratuite à la médiathèque et 3€ par enfant au Moulin avec un accompagnateur gratuit).

- « La Galerie des petits » du Musée de Louviers propose, depuis 2021, un cycle d'expositions à hauteur d'enfants pour explorer les couleurs. Après Bleu et Rouge, c'est l'exposition Jaune qui est actuellement présentée jusqu'au 7 avril.

- A l'école de musique et de théâtre Maurice-Durufié, trois cours d'éveil musical sont réservés aux 4-6 ans avec 4 h hebdomadaire.

Les actions et moyens dédiés à la Politique animation de la vie sociale et citoyenneté

La politique d'animation de la vie sociale se décline au travers des 2 centres sociaux Pastel et Chaloupe agréés par la Caisse d'Allocations Familiales, respectivement depuis 1999 et 2014. Ces équipements situés aux cœurs des quartiers Acacias et Maison Rouge sont ouverts à l'ensemble des habitants et ont pour mission de développer des services et d'animer des activités dans le cadre de projets et orientations politiques déterminées. Les actions ont vocation à s'inscrire dans et hors des structures habituelles notamment en investissant les écoles, les équipements municipaux culturels sportifs et les espaces publics pour des opérations ponctuelles.

La citoyenneté

La municipalité a engagé une réflexion globale sur les thèmes de la citoyenneté et de l'engagement. Ainsi, divers dispositifs sont proposés au public adolescent et aux jeunes adultes pour l'éveil à la citoyenneté ou l'insertion professionnelle :

- Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Depuis 2021, il s'adresse aux écoliers en lien avec les établissements scolaires et les projets d'écoles. Le projet a été co-construit avec l'Éducation Nationale et une présentation a été assurée dans chacune des classes concernées. En 2023, les enfants ont travaillé sur un projet de lutte contre le harcèlement qui a fait l'objet d'une campagne d'affichage

- L'Académie citoyenne s'adresse aux jeunes de 18 ans. La 3^{ème} édition a eu lieu en 2023. Cette action a pour ambition de donner aux jeunes « *Un passeport pour une citoyenneté active et avisée* ». Cette expérience est ouverte à une dizaine de jeunes, dont plusieurs sont issus des quartiers prioritaires, à qui il est proposé deux semaines d'immersion mi-juillet qui doivent les conduire à se questionner sur leur rôle de citoyen engagé. La première semaine

est consacrée à la découverte des institutions et de la Région Normande tandis que la seconde concerne un voyage dans la capitale d'un pays européen. Après Prague et Berlin, c'est à Bruxelles que les jeunes sont partis découvrir en 2023.

- La Ville accueille des jeunes en Service civique ainsi que de Service national universel qui assurent des missions d'intérêt générale.

- Enfin, les services proposent un BAFA complet, comprenant des formations PSC1 et « valeurs de la république et laïcité » et « parcours du jeune citoyen ».

Perspectives

Le quartier Maupassant/Salengro a intégré depuis le 1^{er} janvier 2024 la géographie prioritaire de la politique de la ville, ce qui va permettre d'étendre aux habitants de quartier le bénéfice de la DSU autour d'actions dédiées portant notamment sur l'éducation et la petite enfance, le logement et le cadre de vie, l'emploi et l'insertion professionnelle, le renforcement du lien social, la sécurité et la prévention de la délinquance. La localisation de l'école maternelle Salengro au sein du nouveau périmètre implique le dédoublement d'une classe de grande section dès la rentrée 2024, qui bénéficiera par ailleurs de son propre budget classe au titre de la Caisse des Écoles.

Concomitamment à l'élargissement du périmètre de la géographie prioritaire, l'agglomération et l'Etat, en lien étroit avec la commune, procèdent à l'élaboration du nouveau contrat de ville dont l'entrée en vigueur est prévue au printemps 2024. Ce contrat sera le cadre politique et financier des actions dédiées aux QPV et à leurs habitants. Une gouvernance simplifiée des outils de la politique de la ville sera mise au service de projets opérationnels, transversaux et mieux connectés aux dispositifs de droit commun, dans un souci de mixité.

Par ailleurs, il conviendra de définir dans les meilleurs délais si la Ville de Louviers pourrait désormais être éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV) dont elle a jusqu'à présent été exclue (à la différence d'Evreux, Pont-Audemer, Val-de-Reuil et Vernon) et qui pourrait utilement venir compléter la DSU, laquelle contribue à la couverture des dépenses dans les domaines éligibles à hauteur de 33%.

Le Conseil est invité à prendre acte de ces éléments.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240212-24-009-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

DÉCISION

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et avoir délibéré,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996- la loi du 31 décembre 1993 ;

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111- 2 ;

PREND acte de l'utilisation de la dotation de solidarité et de cohésion sociale par la Ville au titre de l'exercice 2023.

Prend Acte

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

